



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

COMMISSION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 108

Référence : JMS / 06 / 1008

Date : 26 Avril 2006

OBJET : Ouverture anormalement longue sur une voile de secours Parachutes de France Techno 240

Matériels concernés : Tous parachutes équipés de voile de secours Parachutes de France TECHNO 240

Texte :

Suite à une procédure de secours, l'ouverture de la voile de secours TECHNO 240 a été jugée « anormalement longue » par l'encadrement, la voile ayant tendance à « fuser ».

Il a donc été procédé à deux essais « mannequins » à la MTE de 100 Kg avec ouverture à pleine vitesse par déclencheur AIRTEC CYPRES modèle élève (hauteur de déclenchement de 225 mètres).

Pour les deux essais, les temps d'ouverture de la voile sont jugés trop long. Le constructeur de la voile de secours, alerté, a produit le bulletin sécurité ci-joint et a entamé une étude permettant de définir les causes de l'incident et les remèdes à apporter.

En attente des résultats, par principe de précaution, il est impératif de pallier aux incertitudes en cas d'ouverture à pleine vitesse par déclencheur.

Après avoir pris en considération :

- Le bulletin technique émis par Parachutes de France
- Les échanges avec les constructeurs de déclencheurs
- Les difficultés de mise en œuvre au cas par cas

Il est décidé :

- 1- Les parachutes équipés de **TECHNO 240** et de déclencheurs **AIRTEC CYPRES** modèle 1 ou 2, modèle élève ou modèle confirmé, sont provisoirement **interdits de sauts** (contacté, le constructeur du déclencheur est réticent aux arrêts et aux remises en route pour chaque saut :
 - au vu des risques d'erreurs face à des manipulations répétitives
 - au vu de la consommation d'énergie supplémentaire liée à ces actions).



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

- 2- Les parachutes équipés de **TECHNO 240** et de déclencheurs **AIRTEC CYPRES** modèle 1 ou 2, modèle élève ou modèle confirmé ayant été **modifiés en usine** (augmentation de la hauteur de déclenchement) sont provisoirement **autorisés au saut**. Le réglage n'est pas à modifier
- 3- Les parachutes équipés de **TECHNO 240** et de déclencheurs **AAD VIGIL** utilisés en mode « **PRO** » sont provisoirement **autorisés au saut** sous réserve de remonter la hauteur de déclenchement de 50 mètres (la porter de 256 à 306 mètres) Ces matériels devront être spécifiquement identifiés.
- 4- Les parachutes équipés de **TECHNO 240** et de déclencheurs **AAD VIGIL** utilisés en mode **ELEVE** sont provisoirement **autorisés au saut**. Le réglage n'est pas à modifier
- 5- Les parachutes équipés de **TECHNO 240** et de déclencheurs **FXC modèle 12000** sont provisoirement **autorisés au saut**, le réglage du FXC n'est pas à modifier.

Ces mesures sont transitoires et seront réévaluées dans trois semaines.

Affichage obligatoire

Pour toute difficulté, contacter J. F. PRUNIER – 06.64.23.49.59 ou E. FRADET – 06.63.01.25.13 ou J. M. SEURIN, DTN – 06.61.61.52.68

Personnels qualifiés :

- Moniteurs pour les matériels élèves
- Propriétaires pour les matériels privés

Date d'application : Immédiate

Mesure temporaire valable jusqu'au dimanche 14 mai 2006 inclus

Pièce jointe : bulletin sécurité Parachutes de France

DIFFUSION :

- Président F.F.P.
- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Constructeur Concerné, Parachutes de France, AIRTEC, AAD
- Pliers / réparateurs
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- C.E.V.A.P
- E.T.A.M.A.T Montauban
- DGAC Monsieur JOUBERT
- DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports
- Paramag
- FFP Contacts

Matériels concernés

Voilure de secours TECHNO 240-B réf. R01-240-B uniquement.

Constatation

Lors d'une procédure de secours, il a été constaté une ouverture lente d'une TECHNO 240-B. Ce phénomène a été confirmé lors de lancers de mannequins (MTE : 85 kg)(vitesse terminale).

Analyse

Les analyses sont en cours chez Parachutes de France.

Recommandations

Il est demandé de régler la hauteur d'activation du système de sécurité à 325m minimum.
Ce réglage doit respecter la documentation technique de chaque système de sécurité.

Application

Immédiate.

Cette mesure reste temporaire jusqu'à la sortie d'un nouveau Bulletin Sécurité qui sera émis par Parachutes de France.

Publication

Sans objet à ce stade de l'investigation.